



LE PONT SUPÉRIEUR
PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE
EPCC / Ministère de la Culture / Régions Bretagne et Pays de la Loire / Brest Métropole, Ville de Nantes, Rennes et Angers /
Universités de Nantes, Rennes 2 et Angers
www.lepontsuperieur.eu

Validation des Acquis de l'Expérience pour le Diplôme d'État de professeur de Musique

Validation partielle

Mise à jour : septembre 2024

Vous avez obtenu une validation partielle à la suite de votre passage devant un jury de VAE au D.E de professeur de musique, Le Pont Supérieur relance une procédure de présentation devant jury en mars 2025. **Si vous souhaitez présenter un livret 2, merci de bien noter les informations ci-dessous :**

- Réunion d'information générale : jeudi 10 octobre de 9h à 10h / lien de connexion à la réunion [EN CLIQUANT ICI](#) ;
- Séance d'accompagnement facultative (gratuite, sur inscription en passant par le formulaire [\(CLIQUEZ ICI\)](#)
 - Mardi 22 octobre de 10h30 à 12h
 - Vendredi 8 novembre de 9h à 10h30
 - Mardi 3 décembre de 9h à 10h30
 - Vendredi 10 janvier de 10h à 12h
- Pré-inscription au passage devant jury via le lien suivant <https://form.jotform.com/242613965563362> (avant le 1^{er} décembre 2024) ;
- Dépôt du livret 2 entre le 23 janvier et le 23 février 23h59 (lien d'inscription mis à jour sur le site internet) ;
- Entretien à partir du 24 mars, l'étendu du planning dépendra du nombre de candidats ;
- Les entretiens durent 45 min, et ce indépendamment du volume de compétences déjà validé lors de votre premier passage.

À noter :

- Votre livret 2 ne doit faire apparaître que les expériences et analyses des compétences (items du référentiel) non validés ;
- Prenez soin de bien comprendre les raisons pour lesquelles vous n'avez pas validé AVANT de vous lancer dans cette réécriture ;
- L'accompagnement a pour vocation de motiver votre travail d'écriture et de vous aider à revoir votre méthodologie si besoin ;
- L'accompagnement vous permet également d'échanger avec des candidats dans le même cas que vous ;
- **Le coût de la présentation devant un jury est le même que pour le 1^{er} passage (800 euros).**